

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 28 juin 2022 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Emile BUCH.

Délibération n° 88-22

Présents :

SAVIGNON Joseph	ROSSOGLIO Dominique	CURT Jean-Pierre
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	GIRAUD Murielle
SIAUD Alain	BONNIER Eric	CASSAGNE Thierry
KRAMARCZEWSKI Bruno	BARI Nadine	BALME Eric
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	VIALANEIX Nicolas
MULYK Fabien	FAYARD Adeline	GRAND Florence
BOUVIER Bernard	GIRARDOT Frédéric	PERRIN Gilda
FAURE Philippe	TRAPANI Mary	BATTISTEL Marie-Noëlle
CHATTARD Arnaud	GIACOMETTI Geneviève	LE TRAOU Dominique
PREVOT Fabienne	GARCIA Bernadette	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	LUC Alain	BALMET Lucie
GERBI Franck	GRIET Bernard	BUCH Emile
ROBERT Philippe	SAURAT Coraline	MAUGIRON Frédéric
MASLO Raymond	LANEYRIE Jean-Marc	BARTHELEMI Maryse
ROSSI Angélique	TURC Sylvain	ROUSSET Alain
ANGIARI Odile	STUTZ Anne	RAVANAT Eric

Absents excusés représentés : FERREIRA Michel (pouvoir à ROSSI Angélique); DURAND Bernard (pouvoir à CIOT Xavier); DECHAUX Marie-Claire (pouvoir à TRAPANI Mary); BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline); LAURENS Patrick (pouvoir à BONNIER Eric); MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric); PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 48

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de délégués votants : 55

OBJET : ALPE DU GRAND SERRE : CALENDRIER D'OUVERTURE ET TARIFS DE LA SAISON ETE 2022 ET DE LA SAISON HIVER 2022-2023

La convention d'exploitation du domaine skiable de l'Alpe du Grand Serre, signé entre le SIAG et AGS Nature, est transférée à la Communauté de Communes de la Matheysine depuis le 1^{er} janvier 2021.

Dans son article 6, les tarifs sont proposés par l'exploitant avant chaque début de saison et autorisés par le SIAG (CCM).

En séance, présentation des tarifs et dates d'ouvertures actées par les délibérations de l'EPIC AGS Nature :

- N° 2022-04 du 6 avril 2022
- N° 2022-05 du 6 avril 2022
- N° 2022-06 du 6 avril 2022
- N° 2022-07 du 6 avril 2022
- N° 2022-09 du 29 juin 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** les calendriers d'ouverture des saisons été 2022 et hiver 2022-2023 ;
- ➔ **AUTORISE** la régie AGS Nature à pratiquer les tarifs présentés ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme, le 7 juillet 2022,

La Présidente,

Coraline SAURAT

Date d'envoi à la Préfecture : 08/07/2022

Date d'affichage - publication : 08/07/2022

Certifié rendu exécutoire : 08/07/2022

La Présidente,

Coraline SAURAT

